# CHARTE DÉONTOLOGIQUE

## Article 1 / Généralités

L'accompagnement en développement personnel **ne se substitue pas aux professionnels de santé**. Je ne pose pas de diagnostic, ni de prescription médicale et je n'interfère pas avec des traitements médicaux.
L'accompagnement en développement personnel est un travail **complémentaire.**

## Article 2 / Engagement de confidentialité

En tant que praticienne, je m'engage à respecter **la confidentialité** des informations collectées durant les accompagnements. Je m'engage à prendre **toutes précautions** afin de protéger cette confidentialité.

Les séances d'Hypnose Spirituelle étant enregistrées, je vous demande de **ne pas les divulguer** sur les réseaux sociaux, internet ou tout autre support audio et vidéo. De même que je m'engage à ne pas les divulguer de quelque manière que ce soit sauf consentement de votre part.

## Article 3 / Engagement de moralité et de respect

Je m'engage à **respecter le libre arbitre** de chacun et de **ne pas vous influencer** dans vos choix.
J'accompagne vers un état de mieux-être grâce à mes outils, je n'ai aucun pouvoir décisionnaire sur votre vie.
Je m'engage à respecter **l'intégrité physique et psychique** des personnes en séance. De même que **leur originalité, leur dignité et leurs croyances.**

## Article 4 / Interdictions

Les séances que je propose sont **interdites** aux personnes suivies pour :

- Les troubles de la personnalité
- Les troubles de l'anxiété (dépression, obsessionnels-compulsifs…)
- Les troubles de l'humeur (troubles bipolaires…)
- Les problèmes de mémoire à court terme (Alzheimer…)
- Les psychoses (schizophrénie, paranoïa, manies et autres troubles psychotiques)

Les psychologues ou les psychiatres sont les professionnels de santé les plus compétents pour vous aider.

Les séances d'Hypnose Spirituelle sont **interdites aux mineurs** et aux personnes dont l'équilibre émotionnel serait instable.
Il est nécessaire d'avoir un ancrage sain aux réalités de la vie.